Clevede Arnaud

De: Romain Sauger <romain.sauger@gmail.com>
Envoyé: lundi 8 juillet 2019 11:36
À: PLUi
Objet: Enquête publique au sujet du RLPI

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je ne pense pas qu'il soit opportun de multiplier les écrans numériques sur l'agglomération Lavalloise Laval.

Dans le cadre du nouveau RPLI, je souhaite au contraire que le règlement soit bien plus contraignant, voir même que ce type d'écrans soit interdit sur toute l'agglomération.

Je passe tous les jours devant celui récemment installé Bd du Guesclin. Je le trouve particulièrement dangereux car il attire l'attention des automobilistes sur un axe fréquemment encombré. Un jour ou l'autre, des accidents par faute d'inattention seront provoqués et ce type d'écran n'y sera pas étranger.

La prévention routière ne cesse de nous mettre en garde contre les écrans au volant et les placer au bord des routes me semblent tout aussi préjudiciable.

D'autre part, comme le rappel fréquemment les publicités : l'énergie est notre avenir, économisons-là. Quoi de plus futile que de l'utiliser dans un panneau d'affichage? Le promoteur aura beau vous expliquer que ses panneaux sont les plus économes du marché, c'est bien le fait de les multiplier qui annule tout le bénéfice de ces économies.

Si vous passez un jour par la gare Montparnasse, qui est maintenant tapissée de panneaux numériques, vous serez peut-être surpris comme je l'ai été que l'on vous propose sur un stand de pédaler pour recharger votre téléphone portable afin d'économiser de l'énergie. De qui se moque-t-ton ?

Soignons sérieux et surtout responsables, pour toutes les raisons évoqués ci-dessus.

Cordialement

Romain SAUGER
1 impasse des Mésanges 53810 CHANGE
romain.sauger@gmail.com - 06 87 23 31 89

Clevede Arnaud

De: Isabelle Eymon <isabelle.eymon@orange.fr>
Envoyé: dimanche 7 juillet 2019 10:12
À: PLUi
Objet: Enquête publique au sujet du RLPi

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans une société qui jette et gaspille autant qu'elle consomme par nécessité, je suis opposée à la course aux conquêtes publicitaires et en particulier, à l'implantation d'écrans numériques géants si le RLPi est adopté en l'état. Dans le cadre du nouveau règlement, je vous demande que ce type d'écrans soit interdit sur tout le territoire de Laval Agglomération y compris à Laval.

En plus de mes convictions quant à une consommation responsable et de mon attachement aux baisses indispensables de consommation d'énergie, j'ai vu, comme conductrice de véhicule particulier, combien l'implantation actuelle de ces panneaux est agressive et dangereuse : près de carrefours à feux très fréquentés, elle provoque de la déconcentration avec les risques qui en découlent (retard au démarrage, absence de contrôle des passages piétons ou de la libération effective des voies de circulation dans le carrefour). C'est dangereux pour l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes...) et contradictoire avec l'esprit des messages de sécurité routière qui rappellent régulièrement combien tous les distracteurs d'attention sont accidentogènes.

Si les écrans existants sont maintenus, voire multipliés, mais juste déplacés, ils seront encore plus disproportionnés et s'inscriront surtout dans une surenchère absurde de pollution visuelle. A moins qu'on ne vise alors à n'importe quel prix des populations sensibles, jeunes ou très jeunes notamment, aux abords d'établissements scolaires ou des espaces de loisirs. C'est délétère.

Je vous remercie de votre attention.

Isabelle Eymon (Laval)